

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20240503

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois mai à 20 h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Valennes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation
15 mai 2024

Date d'affichage
15 mai 2024

Nombre de conseillers
En exercice : 42
Présents : 30
Votants : 34

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSÉ Nicolas, NICOLAÏ Christophe, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, GAUTIER Cindy, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. DUPIN Christian membre suppléant.

Étaient excusés :

M. CHÉRON Michel
M. DARROY Claude remplacé par son suppléant M. DUPIN Christian
M. FLAMENT Dominique donne pouvoir à Mme ROUGET Anne-Marie
M. FOUCAULT Yves
M. GUIBERT Cédric donne pouvoir à Mme BONNEFOY Béatrice
M. JAMOIS Xavier
M. MERCIER Marc donne pouvoir à Mme MENU Catherine
M. MORIN Sébastien
M. PARIS Hubert
Mme BESNIER Claire
Mme DAVID Isabelle donne pouvoir à Mme LELONG Françoise
Mme GERMAIN Martine
Mme RENARD Candy

Monsieur GUIBERT Aris est nommé secrétaire de séance.

OBJET : CENTRE DE SANTE DE SAINT CALAIS
Avenant à la convention de répartition des charges de fonctionnement avec la SCM Groupe Médical de Saint Calais

Vu les statuts de la communauté de communes et notamment sa compétence facultative relative à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des centres de santé,

Vu la convention du 31 janvier 2022 relative à la répartition des charges de fonctionnement pour le centre de santé de Saint Calais, signée avec la société civile de moyens (SCM) Groupe Médical de Saint Calais,

Monsieur le Président rappelle que la CCVBA a conventionné avec la SCM Groupe Médical de Saint Calais, représentée par les Docteurs PLANCKE et DESTIVAL, pour définir la répartition des charges de fonctionnement du centre de santé établi au sein de la maison médicale pluridisciplinaire de Saint Calais sur le pôle médecine générale.

Suite au départ de la secrétaire médicale de la SCM, il convient de modifier la convention, conformément à l'avenant ci-annexé.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** l'avenant à la convention de répartition des charges de fonctionnement pour le centre de santé de Saint Calais, tel qu'annexé.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 23 mai 2024

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Aris GUIBERT



Michel LEROY



COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS